



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour d'avril deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10643-04-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la manière suivante :

En retirant :

- 7.11 Réforme du mode de scrutin, recommandations (reporté le 13 mai 2019)
- 8.1 Nomination d'un citoyen non-élu et non-producteur au comité consultatif agricole (reporté le 13 mai 2019)

En ajoutant :

- 17.1 Demande d'exclusion de la zone agricole, Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ajout à la demande initiale
- 17.2 Vaccination des employés des écocentres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10644-04-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 a été courriellé à chacun des maires le 5 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 mars 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité d'avril 2019 aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

M. Cormier donne la parole à M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, lequel les informe qu'il y aura un projet pilote relatif à une modification au calendrier scolaire.

Dépôt de la *Résolution de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie numéro 2019-0314-39 concernant la reconnaissance et le soutien financier d'Exploramer*, adoptée le 14 mars 2019.

Dépôt de la lettre de M. Michel Gionest, directeur général du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant une aide financière de 70 000 \$ par l'entremise du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet d'embauche d'un agent de concertation et de mobilisation, datée du 15 mars 2019.

Dépôt de la lettre de M. Michel Gionest, directeur général du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant une aide financière de 100 000 \$ par l'entremise du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet d'embauche d'une ressource pour le soutien aux initiatives visant les aînés, datée du 18 mars 2019.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Mme Marie Gratton, représentante du comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, a assisté à une rencontre dernièrement et suivi la formation *Mieux planifier la conservation : Les Normes Ouvertes* le 29 mars 2019, à Québec.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 31 mars 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10645-04-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 9 mars au 5 avril 2019:

Paiements : 262 246,98 \$

Factures : 442 072,56 \$

TOTAL : 704 319,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10646-04-2019

Rapport des impayés et déboursés directs, approbation des listes de factures 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la liste des factures, datées de 2018, non incluses dans le *Rapport des impayés et déboursés directs* approuvé le 21 janvier 2019 (soit du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019):

Factures : 96 255,69 \$ (taxes incluses)

2. approuve la liste des factures, datées de 2018, non incluses dans le *Rapport des impayés et déboursés directs* approuvé le 21 janvier 2019 (soit du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019):

Factures : 2 589,62 \$ (taxes incluses)

3. approuve la liste des factures, datées de 2018, non incluses dans le *Rapport des impayés et déboursés directs* approuvé le 21 janvier 2019 (soit du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019):

Factures : 702,23 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10647-04-2019

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 mars 2019 de 2 441,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la dernière période.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10648-04-2019

Formations destinées aux élus, budget 2020

CONSIDÉRANT QUE des élus municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaitent obtenir les formations suivantes :

Agir en tant qu'élus pour le développement de sa communauté
Communication avec les citoyens et avec les médias

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE budgète pour 2020 les formations suivantes pour les élus de la MRC :

Agir en tant qu'élus pour le développement de sa communauté
Communication avec les citoyens et avec les médias

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10649-04-2019

Description de tâches, concierge, approbation

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a créé le poste de concierge par voie de résolution numéro 10612-03-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la description de tâches pour le poste de concierge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10650-04-2019

Contrat de conciergerie avec L'ABC du ménage, prolongation

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie entre la MRC de La Haute-Gaspésie et L'ABC du ménage arrive à échéance le 28 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat de conciergerie de L'ABC du ménage du 29 avril au 25 mai 2019, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10651-04-2019

Contrat de nettoyage avec Nettoyage Simco Rénovation du centre administratif

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10613-03-2019, laquelle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à entreprendre des démarches auprès d'entreprises spécialisées afin de demander des soumissions pour évaluer les travaux de nettoyage du centre administratif et du système de climatisation ;

CONSIDÉRANT la soumission de Nettoyage Simco Rénovation au coût de 18 053,02 \$, plus les taxes (soit 20 756,37 \$), datée du 21 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission n'inclut pas les travaux de nettoyage du système de climatisation puisqu'il est parvenu à la fin de vie utile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retient la soumission de Nettoyage Simco Rénovation pour les travaux de nettoyage du centre administratif de la MRC, de 18 053,02 \$, plus les taxes (soit 20 756,37 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10652-04-2019

Mandat à la firme Chapdelaine & ass. inc., conseillère en assurance collective et lancement d'un appel d'offres, résolutions abrogées

CONSIDÉRANT QUE les employés ne souhaitent plus être représentés par la firme Chapdelaine & ass. inc., conseillère en assurance collective;

CONSIDÉRANT ce fait, la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger :

la résolution numéro 8795-02-2015 titrée *Mandat à la firme Chapdelaine & ass. inc., conseillère en assurance collective* ;

la résolution numéro 10576-02-2019 titrée *Assurance collective, lancement d'un appel d'offres* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge :

1. la résolution numéro 8795-02-2015 titrée *Mandat à la firme Chapdelaine & ass. inc., conseillère en assurance collective* ;
2. la résolution numéro 10576-02-2019 titrée *Assurance collective, lancement d'un appel d'offres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMATION 2019, BILAN DU 1^{ER} TRIMESTRE

Dépôt du bilan du 1^{er} trimestre de la *Programmation 2019* relative à la planification des activités visant à atteindre les objectifs stratégiques à un niveau plus détaillé est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'information.

Le bilan du 2^e trimestre de cette programmation sera présenté le 8 juillet 2019.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10653-04-2019

Adhésion au Comité ZIP Gaspésie pour 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP Gaspésie est un organisme de concertation, il mobilise les citoyens et les intervenants du milieu à la réalisation d'une gestion intégrée du St-Laurent, il contribue par ses actions, basées sur l'acquisition et la diffusion de connaissances, à la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite devenir membre du Comité ZIP Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE les avantages d'être membre de ce comité sont, entre autres :

- d'obtenir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle et ainsi agir directement sur les orientations futures de l'organisme ;
- d'être priorisé par le comité lors de demandes de service ou de partenariat ;
- de recevoir le bulletin électronique *Au gré des marées* avec les dernières réalisations du comité et de ses collaborateurs ;
- de soutenir une vision d'une Gaspésie au littoral conservé et mis en valeur par la volonté de ceux et celles qui l'habitent, et ce, de manière durable et raisonnée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adhère au Comité ZIP Gaspésie pour 2019-2020, au coût de 75,00 \$, plus taxes, laquelle somme sera prélevée dans le département *Aménagement, urbanisme et développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10654-04-2019

Révision du règlement concernant les chiens, mandate le conseiller juridique

CONSIDÉRANT QUE suite à une série d'événements malheureux survenus le 27 et 28 mars 2019 sur le territoire de la municipalité de La Martre concernant un chien agressif ;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a recommandé à la Municipalité de La Martre d'apporter une modification à leur règlement concernant les chiens en définissant plus clairement les responsabilités des différents acteurs ;

CONSIDÉRANT QUE les autres municipalités, villes et les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ont adopté, également, le même règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate son conseiller juridique, M^e Jean-François Roy, pour réviser le règlement concernant les chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS, AVIS LÉGAL

Dépôt de la fiche synthèse relative à une demande d'un avis juridique portant sur la possibilité réelle de construire dans un îlot déstructuré suite à l'entrée en vigueur de la loi 122 et en l'absence d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle fiche a été préparée par l'aménagiste, Mme Karine Thériault.

L'avis juridique pourrait permettre également de réévaluer la possibilité d'aller de l'avant avec le RCI portant sur les îlots déstructurés.

RÈGLEMENT 2018-366 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 83-04 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, RÉCEPTION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

À titre d'information, dépôt de la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, relative à l'entrée en vigueur du règlement 2018-366 *Règlement modifiant le règlement numéro 83-04 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 27 mars 2019.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10655-04-2019

DIDS, demande d'aide financière FARR du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à embaucher un agent de concertation et de mobilisation qui assurera le suivi et la réalisation des actions prévues dans le plan de communauté du territoire de la MRC et aura aussi la responsabilité d'assurer des rôles de concertation, d'animation et de réseautage entre les acteurs du développement social ainsi qu'avec d'éventuels collaborateurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 182 068,00 \$ pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est de 70 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 90 000,00 \$ provient d'alliance sur cette même période ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 22 068,00 \$ provient de différents partenaires ;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du FARR entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la demande d'aide financière de 70 000,00 \$ présentée dans le cadre du FARR du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour embaucher un agent de concertation et de mobilisation;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et déposer cette demande d'aide financière;
3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du FARR avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10656-04-2019

FARR, priorités régionales de développement

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur de la Gaspésie a statué sur les priorités régionales de développement de la Gaspésie, lesquelles sont de:

1. Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région,
2. Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
3. Soutenir l'enseignement et la recherche en région,
4. Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région,
5. Participer au développement économique et à la création d'emplois,
6. Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire,
7. Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, informe les membres du comité directeur de la Gaspésie de revoir, si le juge opportun, les priorités régionales de développement de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités sont intégrées à la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* ;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités visent ainsi à guider la relation avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement de même qu'à orienter l'utilisation du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie suggère d'ajouter 50 000,00 \$ par MRC pour maintenir les services de proximité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- a) approuve les priorités régionales de développement de la Gaspésie statué par le comité directeur de la Gaspésie, lesquelles sont :
 1. Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région,
 2. Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
 3. Soutenir l'enseignement et la recherche en région,
 4. Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région,
 5. Participer au développement économique et à la création d'emplois,
 6. Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire,
 7. Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme ;
- b) suggère d'ajouter à celles-ci une huitième, soit de:
 8. Maintenir les services de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10657-04-2019

Projet *Création d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la présentation du 11 mars 2019 du projet relatif à la création d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat par M. Yvan Landry ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Landry consiste à ce que la MRC de La Haute-Gaspésie signifie aux autorités gouvernementales concernées son intention de créer un parc régional couvrant le bassin de la rivière Cap-

Chat et confie au CLD de La Haute-Gaspésie le mandat de la mise en œuvre du processus devant mener à la création de ce parc;

CONSIDÉRANT l'ampleur d'un tel projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE informe M. Yvan Landry :

1. qu'actuellement ni la MRC ni le CLD de La Haute-Gaspésie ne dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser le projet relatif à la création d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat ;
2. qu'elle analysera le projet, à nouveau, lorsqu'il y aura un promoteur qui en fera le dépôt et que cela fera consensus dans le milieu touché par celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10658-04-2019

Fonds de développement des territoires, projet, aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie du 13 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde le montant à l'organisme suivant:

Fonds de développement des territoires	
Fonds <i>Soutien aux entreprises</i>	
--	
Fonds <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
--	
Fonds <i>Activités et animation du milieu</i>	
--	
Fonds local d'investissement	
Recapitaliser le prêt 319-2015 à un solde 75 000 \$ dans le Fonds local d'investissement (maximum de 12 000 \$). Le nouveau taux d'intérêt annuel sera de 6,9% et le prêt sera amorti de nouveau sur 10 ans.	Marché Chez Julie – Mont-Saint-Pierre (Fonds de roulement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET FÉDÉRAL 2019-2020, MESURES POUR LES MUNICIPALITÉS

À titre d'information, dépôt de la lettre de la députée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ministre du Revenu national, Mme Diane Lebouthillier, ayant pour objet *Budget 2019-2020*, datée du 20 mars 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10659-04-2019

SANA, agente de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants, contrats de travail

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail de Mme Christine Normand, agente de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA);

CONSIDÉRANT QUE Mme Normand est en congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daphnée Mollet remplace Mme Normand durant ce congé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Christine Normand, au poste d'agente de mobilisation du SANA, aux conditions suivantes:

Statut: Régulier à temps partiel
Classe : 3
Échelon : 3
2. engage Mme Daphnée Mollet durant le congé de Mme Normand aux mêmes conditions ;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer les contrats de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10660-04-2019

Création d'un poste, agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie récupère le poste d'agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants (nommé antérieurement coordonnateur du service d'accueil des nouveaux arrivants) au CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit créer le poste d'agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée le poste d'agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants ;
2. accepte la description de tâches pour ce poste ;
3. modifie l'annexe 1 de la *Politique de relations de travail* en ajoutant à l'organigramme ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10661-04-2019

DIDS, Marie-Christine Lévesque, reconnaissance d'années d'ancienneté

CONSIDÉRANT la demande, datée du 8 mars 2019, de Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien pour la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie, de reconnaître ses années d'ancienneté comme employée de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'article 6.3 d. de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC lequel stipule qu'un employé perd son ancienneté après 12 mois d'absence à la suite d'une mise à pied ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à pied de Mme Lévesque a pris effet le 30 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lévesque a été réembauchée, au même titre, le 1^{er} novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE refuse la demande de reconnaissance d'années d'ancienneté de Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien pour la DIDS de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10662-04-2019

DIDS, choix du local, ressource pour le projet de récupération alimentaire en supermarché

CONSIDÉRANT QUE le comité de récupération alimentaire en supermarché suggère à la MRC de La Haute-Gaspésie, par rapport au choix du local pour héberger l'agente de mobilisation et de soutien pour la Démarche intégrée en développement social (DIDS) du projet de récupération alimentaire en supermarché, que la ressource :

effectue la récupération alimentaire au local d'entreposage, situé au 48, 1^{re} Rue Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts ;

assume ses tâches cléricales dans un endroit distinct, soit au centre administratif de la MRC ou au bureau de l'organisme Les Bouts de papier de la Haute-Gaspésie, situé au 48B, 3^e Avenue Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a été préalablement informé sur le choix du local pour héberger cette ressource lequel deviendrait son lieu de travail pour effectuer toutes les tâches ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE refuse la demande du comité de récupération alimentaire en supermarché relative à ce que la ressource pour le projet de récupération alimentaire en supermarché occupe deux endroits différents pour effectuer toutes ses tâches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10663-04-2019

DIDS, Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien – projet *Récupération alimentaire en supermarché*, contrat de travail

VU l'article 5.1, paragraphe 11, de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'embauche d'un nouvel employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste d'agent de mobilisation et de soutien pour la DIDS – projet *Récupération alimentaire en supermarché*;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Marie-Christine Lévesque;

CONSIDÉRANT le projet du contrat de travail de Mme Lévesque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Marie-Christine Lévesque au poste d'agente de mobilisation et de soutien pour la DIDS – projet *Récupération alimentaire en supermarché*, aux conditions suivantes:

Statut: Régulier à temps partiel

Classe : 3

Échelon : 1

Durée : 15 avril au 31 décembre 2019, à 30 heures par semaine

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10664-04-2019

Motion de félicitations à M. Carol Dugas

CONSIDÉRANT QU'après 40 ans au Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts comme pompier, lieutenant-instructeur, directeur adjoint et 23 ans comme directeur, M. Carol Dugas quitte pour prendre sa retraite ;

CONSIDÉRANT le dévouement dans l'accomplissement de ses tâches ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE souligne l'excellent travail de M. Carol Dugas au Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10665-04-2019

Entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec, signature

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et l'École nationale des pompiers du Québec arrive à échéance le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'article 7, alinéa 7.1, de l'entente, celle-ci sera reconduite pour la même durée à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise son cocontractant par écrit au moins 90 jours avant la date d'expiration de l'entente de sa décision de ne pas reconduire celle-ci pour l'un ou l'autre des programmes de formation qu'elle indique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. renouvelle l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec, laquelle est en vigueur du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 inclusivement ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer ce renouvellement de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10666-04-2019

PLIU, suivi de projets et paiement Formarisk pour formation

CONSIDÉRANT le suivi de projets relatif à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier dans le cadre du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

CONSIDÉRANT la facture de Formarisk de 29 160,00 \$ plus taxes (soit 33 526,71 \$) pour la formation de sauvetage d'urgence en milieu isolé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le suivi de projets relatif à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier dans le cadre du PLIU;
2. paie la facture de Formarisk de 29 160,00 \$ plus taxes (soit 33 526,71 \$) pour la formation de sauvetage d'urgence en milieu isolé, lequel montant sera prélevé dans le département *Sécurité publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10667-04-2019

Comité multiressource pour la planification forestière des terres publiques intramunicipales

VU l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui définit les personnes ou les organismes qui doivent être invités à participer au comité multiressource pour la planification forestière des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est libre d'ajouter d'autres personnes ou organismes qui ne sont pas inscrits sur la liste;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de maintenir une liste d'organismes ou de groupe de personnes à jour qu'une liste de personnes participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE met en place un comité multiressource comme outil de consultation sur la planification forestière de ses terres publiques intramunicipales (TPI), lequel est composé comme suit:

Les organismes ou personnes invités sont ceux définis à l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* auxquels on ajoute les organismes qui œuvrent en aménagement forestier, qui gèrent des activités récréotouristiques (sentier pédestre, VTT, motoneige, etc.), les organismes de gestion de bassins versants et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Chaque organisme ne peut être représenté que par une personne lors des rencontres. Les organismes peuvent désigner des substituts pour assister aux rencontres et participer à la chaîne de diffusion d'information. La MRC sera le seul organisme à être représenté par deux personnes, soit le directeur général et secrétaire-trésorier ou son substitut et son ingénieur forestier, ce dernier agira comme coordonnateur du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET QUÉBÉCOIS 2019, IMPACTS SUR LA FORÊT

À titre d'information, dépôt d'une note aux membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec relative au budget du Québec 2019-2020, datée du 21 mars 2019.

PAFIO, RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dépôt du *Rapport de suivi des consultations publiques – PAFIO 2015-2020 (modification 2019) – TFR 112-002*, produit le 3 avril 2019, réalisé par l'ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'information.

LOGEMENT SOCIAL

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019, PROGRAMMES SHQ

Dépôt du *Rapport de fin d'année financière 2018-2019 / Programmes SHQ*, préparé par Mme Karine Thériault, responsable des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10668-04-2019

Fonds de développement culturel, projet *Le cœur du Cap*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Le chœur du Cap*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 4 320,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 750,00 \$ au Comité Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Le chœur du Cap*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2019;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RENCONTRE DE DÉMARRAGE DES MESURES D'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES DE LA MRC

Dépôt du compte rendu relatif à la rencontre de démarrage des mesures d'optimisation des écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie, tenue le 28 février 2019, à 13h30, par téléphone, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10669-04-2019

Éric Lacourse, préposé aux écocentres, contrat de travail

VU l'article 5.1, paragraphe 11, de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'engagement d'un nouvel employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres du 25 février 2019;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Éric Lacourse;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail de M. Éric Lacourse, préposé aux écocentres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Éric Lacourse au poste de préposé aux écocentres aux conditions suivantes:
Statut: saisonnier
Classe : A
Échelon : 1
Durée : 30 semaines par année, à 40 heures par semaine
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10670-04-2019

Comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert le poste de préposé aux écocentres, à 14 semaines par année, à 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE nomme les personnes suivantes au comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres:

M. Allen Cormier, préfet
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable
M. Nicolas Dionne, responsable des écocentres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10671-04-2019

Demande d'exclusion de la zone agricole, Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ajout à la demande initiale

CONSIDÉRANT la demande soumise par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour exclure de la zone agricole provinciale le lot 4 882 981;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été appuyée par la MRC de La Haute-Gaspésie par voie de résolution numéro 10615-03-2019;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est ouvert à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et qu'il porte le numéro 423392;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ souhaiterait aussi que soit demandée l'exclusion de parties des lots 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec qui deviendraient enclavées par l'exclusion de la superficie visée par la demande au dossier 423392;

CONSIDÉRANT QUE ces parties de lots ont une faible superficie, qu'elles font partie d'emplacements résidentiels et qu'elles se retrouveraient enclavées entre deux zones non agricoles lors de l'exclusion du lot 4 882 981;

CONSIDÉRANT QUE le site visé représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles, et qu'en l'occurrence, il n'y a pas de site approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et les dispositions du document complémentaire contenu au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du site visé permettra l'ajout de 25 emplois sur le territoire de la ville et que son effet sur le développement économique est indéniable;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ peut prendre en considération les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité, lesquelles sont difficiles dans la ville et la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la demande d'exclusion de parties des lots 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10672-04-2019

Vaccination des employés des écocentres

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de santé et de sécurité du travail de la MRC de La Haute-Gaspésie, du 23 novembre 2018, de vacciner les employés des écocentres contre le tétanos et l'hépatite B;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise, avec leur accord, la vaccination des employés des écocentres, actuels et futurs, contre le tétanos et l'hépatite B;
2. paie les frais reliés à la vaccination, lesquelles sommes seront prélevées dans le département *Hygiène du milieu*;
3. en cas de refus de la part d'un employé, demande à celui-ci de signer un formulaire à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 17 à 20 h 34.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 34.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
